



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Annick TILKIN demeurant Chemin du Roua 28 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé Souverain-Pré, 38 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section D n°527G.

**La demande vise les travaux suivants : *Régularisation : Démolition et reconstruction d'une habitation* et présente les caractéristiques suivantes :**

***Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :***

- La construction d'une superficie de plus de 12m<sup>2</sup> en zone inondable ;***
  - Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5m ;***
  - La superficie réservée aux espaces verts est inférieure à 80% de la superficie constructible de la parcelle ;***
  - La toiture plate, non végétale, d'un volume qui n'est pas enterré sur au moins 2 côtés ;***
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).***

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 février 2023 au 23 février 2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)